

ÉCHEVINAT DES TRAVAUX

Aux habitants de la rue Général de Gaulle

Rue du Vélodrome, 74
4621 RETINNE

tel : 04/ 355.91.50
fax : 04/355.91.54

Dossier traité par : Pierre FRANÇUS, Directeur technique
Nos Réf. : tx/courrier 2018/PF/ip/42

Concerne : ÉGOUTTAGE ET RÉFECTION RUE GÉNÉRAL DE GAULLE – Information aux habitants.

Madame, Monsieur,

Afin de mieux vous informer sur le suivi du chantier, veuillez trouver ci-dessous les derniers éléments et un rappel des travaux.

Ce chantier a été attribué à l'entreprise Chêne de Trooz pour la réfection de l'égouttage, des conduites d'eau et de la voirie afin d'améliorer votre cadre de vie.

Ces travaux ont malheureusement connu des imprévus non imputables à la commune de Fléron, à savoir :

- une mauvaise analyse du réseau de gaz par la Compagnie Resa Gaz qui a entraîné l'obligation de remplacer toutes les canalisations, ce qui a allongé considérablement la durée du chantier et conduit celui-ci dans la période hivernale, non propice à ce type de travaux,
- un sol composé de très importants massifs en silex qui a occasionné la mise en œuvre de techniques spéciales d'exécution (non prévues au départ),
- un sol en partie composé d'argile (bleu) n'ayant pas les caractéristiques nécessaires de résistance pour l'établissement d'une nouvelle voirie qui a conduit à l'obligation du remplacement du sol (non découvert lors des sondages).

Malgré les précautions prises lors de l'étude, ces éléments ont conduit à la situation dans laquelle nous nous trouvons à l'heure actuelle.

Au vu de l'importance des travaux, la commune de Fléron a désigné le bureau d'étude privé C2Project pour l'étude, la conception, la surveillance et la conduite des travaux. Les services communaux ne manquent pas de relayer les constatations faites à ce bureau d'étude pour qu'il en assure le suivi.

De plus, un Procès Verbal a été adressé à l'entrepreneur afin qu'il mette des moyens complémentaires afin de réaliser les travaux dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions pour vous mêmes.

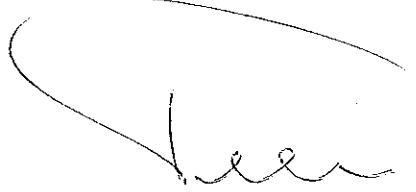
Nous regrettons profondément la durée interminable de ces travaux qui n'est nullement imputable à la commune **mais nous devons assumer !**

Tout est mis en œuvre pour réduire au maximum les inconvénients de ce chantier.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente.

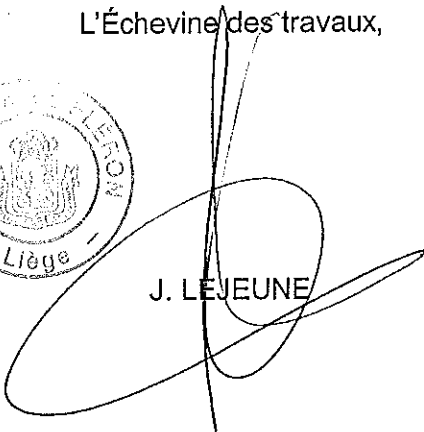
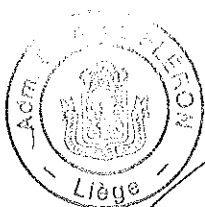
Nous vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, nos salutations distingu es.

Le Directeur g n ral,



Ph. DELGOMMUNE

Par le Coll ge,
L' chevin des travaux,



J. LEJEUNE

Le Bourgmestre,



R. LESPAGNARD